



Développement de la pêche et de l'aquaculture

Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement de l'élevage
3. **Développement de la pêche et de l'aquaculture**
4. Administration et gestion du secteur agricole

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits halieutiques et dégager des excédents pour l'exportation.

Les objectifs quantitatifs sur la période 2007 à 2015 sont les suivants : (i) augmenter la production halieutique nationale de 36 386 tonnes à 50 000 tonnes, (ii) accroître le niveau d'exportation des crevettes de qualité en le faisant passer de 700 tonnes à 900 tonnes par an à partir de 2011 afin d'améliorer les revenus des différentes catégories d'acteurs, (iii) garantir une gestion durable des pêcheries.

Les principaux résultats attendus pour ce programme sont : (i) les niveaux de productions des poissons, crustacés et mollusques ont accru et les productivités améliorées, (ii) les infrastructures et équipement de production des denrées d'origine halieutique sont renforcés, (iii) l'accès au marché des produits halieutique est amélioré, (iv) les zones de pêche et d'aquaculture sont accessibles et sécurisées, (v) l'environnement aquatique est restauré et protégé, (vi) les capacités des acteurs renforcées.

SOUS-PROGRAMMES

1. POISSON

Objectif : le sous-programme « poisson » vise à réduire significativement les importations de poissons congelés. Les résultats attendus sont : (i) le volume de poissons issus de l'aquaculture continentale a sensiblement augmenté, (ii) un plan de gestion durable des ressources halieutiques est mis en œuvre par plan d'eau, (iii) les plans d'eau sont réhabilités, (iv) les stocks maritimes de poissons sont mieux valorisés.

2. CRUSTACÉES ET MOLLUSQUES

Objectif : l'objectif est d'accroître substantiellement le volume de crevettes de qualité exporté. Les résultats attendus de ce sous-programme sont : (i) le volume des crevettes exportées est accru, (ii) la qualité sanitaire des crevettes et autres produits de pêche est assurée.

Activités (sous-programmes 1 et 2)

Les activités essentielles à mener sont relatives à :

- (i) Améliorer les performances des matériels de pêche et d'aquaculture

- (ii) Améliorer les itinéraires techniques de pêche et d'aquaculture
 - (iii) Installer les centres de production d'alevins
 - (iv) Structurer les différents acteurs du secteur en groupements professionnels
 - (v) Faciliter l'accès aux intrants de pêches et d'aquaculture appropriés
 - (vi) Réaliser les infrastructures socio communautaires de production de pêche et d'aquaculture
 - (vii) réaliser des infrastructures et équipements de production et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture
 - (viii) Renforcer le système d'analyse et de contrôle de qualité des produits halieutiques
 - (ix) Faciliter la mise en marché des produits halieutiques respectant les normes et supportant la concurrence
 - (x) Faciliter l'information des pêcheurs et d'aquaculteurs sur les transactions commerciales des produits halieutiques et les créneaux porteurs
 - (xi) Mettre en œuvre un mécanisme de stabilisation des prix des produits halieutiques
 - (xii) Aménager les plans d'eau
 - (xiii) mettre en place un système rationnel de gestion des zones de pêche et d'aquaculture
- Coût total* : le coût total du programme Développement de la pêche et de l'aquaculture est de 170 milliards de FCFA réparti comme suit :

Tableau 1 – Coûts du programme 3: Développement de la pêche et de l'aquaculture

| SOUS-PROGRAMMES | Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA) | Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA) |
|-----------------------------|---|---|
| 1. Poisson | 50 | 32 |
| 2. Crustacées et mollusques | 21 | 67 |
| TOTAL PROGRAMME | 71 | 99 |

Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la

stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (millions de FCFA)

| | 2009 | 2012 | 2015 | Total 2009–2015 | Moyenne annuelle |
|-------------------------------|-----------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|
| Coût total | 1 19 846 | 253 794 | 421 360 | 1 808 947 | 258 421 |
| Contribution de l'Etat | 29 961 | 63 448 | 105 340 | 452 237 | 64 605 |
| Contribution des Partenaires | 41 946 | 88 828 | 147 476 | 633 131 | 90 447 |
| Contribution du secteur privé | 35 954 | 76 138 | 126 408 | 542 684 | 77 526 |
| Contribution des ménages | 11 985 | 25 379 | 42 136 | 180 895 | 25 842 |
| Part de chaque acteur | | | | | |
| Part de l'Etat | 25% | 25% | 25% | | 25% |
| Part des Partenaires | 35% | 35% | 35% | | 35% |
| Part du secteur privé | 30% | 30% | 30% | | 30% |
| Part des ménages | 10% | 10% | 10% | | 10% |

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.